

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anncny, le 5 décembre 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 14 novembre 2016

Le 14 novembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie** (point 1), puis de **M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires** (points 2 à 4).

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, président de la FDSEA
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER
M. Jean-François LAFITTE, directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (*pouvoir à M. RANNARD*)
M. le président de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. le président des Jeunes agriculteurs
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc

M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
 M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
 Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline FRICHET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Christian ROPHILLE, maire de Saint-Martin-Bellevue (point 1)
 M. Eric ROSAY, maire de Dingy-en-Vuache (point 2)
 Mme Catherine JULLIEN-BRECHES, maire de Megève, M. Patrick PHILIPPE, adjoint à l'urbanisme, M. Ange SARTORI, urbaniste (point 3)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Megève

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. Alexandre félicite les élus pour le travail accompli. Mme le maire confirme que la commune a fait en sorte de répondre aux exigences de l'État, malgré une pression foncière très forte, et qu'elle a dû s'en expliquer auprès des propriétaires fonciers.

M. Jacquard estime que le PLU de Megève est exemplaire. Il formule quelques demandes d'évolution du règlement et du zonage, que la chambre d'agriculture transmettra à la commune.

Mme Breton estime que les espaces naturels sont très bien pris en compte, tout en regrettant que les zones humides ne soient pas identifiées de façon spécifique. M. Sartori explique qu'il convient de se reporter à l'orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Megève arrêté et réceptionné,
 Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

4 – Questions diverses

- M. Jacquard s'étonne que le procès-verbal de la CDPENAF du 20 septembre 2016, au cours de laquelle a été examiné le projet de PLU de Seynod, ne mentionne pas la remarque selon laquelle les zones de

loisirs prévues dans les documents d'urbanisme doivent être comptabilisées, dans le « compte foncier » des communes, comme de la consommation d'espace.

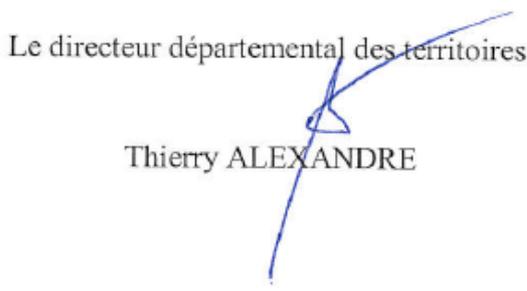
- Mme Espic et M. Delahousse demandent que soit présenté un bilan de l'activité de la CDPENAF pour les années 2015 et 2016.

- M. Mogenet rappelle que le décret sur les compensations agricoles entre en vigueur le 1^{er} décembre 2016 et que la CDPENAF doit élaborer une doctrine en la matière ; il indique qu'un groupe de travail a été mis en place en Savoie. M. Alexandre explique qu'un travail d'harmonisation est entrepris au niveau régional. Il propose que le sujet soit évoqué lors de la prochaine séance de la CDPENAF, le 15 décembre 2016.

Le secrétaire général de la préfecture,


Guillaume DOUHERET

Le directeur départemental des territoires,


Thierry ALEXANDRE